



SIROS le 2 septembre 2022

FICHE PRATIQUE POUR LES PARENTS



L'ENTRÉE D'UN ENFANT : dans les écoles du **Regroupement Pédagogique**

Intercommunal (RPI communes de SIROS et AUSSEVIELLE) s'effectue comme suit :

1° L'inscription se fait à la Mairie (fournir une copie du livret de famille et un justificatif de domicile).

2° L'admission se fait à l'école. Un dossier spécifique est remis à la directrice.

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE DE SIROS

Matin : 8H45 – 12H15

Pause - déjeuner : 12H15 – 13H45

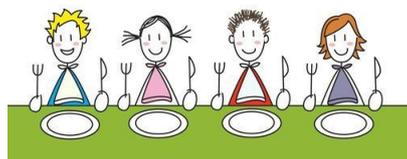
Après-midi : 13H45 – 16H15

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE D'AUSSEVIELLE

Matin : 8H55 – 12H05

Pause - déjeuner : 12H05 – 13H35

Après-midi : 13H35 – 16H25



CANTINE SCOLAIRE DE SIROS :

La Mairie de Siros gère la cantine scolaire de votre enfant.

Tout cas particulier doit **impérativement** être signalé lors de l'inscription (Régimes alimentaires particuliers, allergies, problèmes de santé).

Les repas sont fournis par la Cuisine Communautaire à Jurançon. Les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

Inscriptions annuelles : Pour la rentrée de septembre 2022, l'inscription doit être enregistrée via le site de la Mairie de Siros : [https:// www.siros.fr](https://www.siros.fr)- onglet "**portail famille**" dans les meilleurs délais et au plus tard le **19 août 2022**.

En effet, dans la mesure du possible et si votre emploi du temps le permet, nous vous conseillons d'**inscrire votre enfant à l'année**. Cela évitera des oublis, notamment au moment des vacances scolaires.
OU

Une inscription hebdomadaire : A réaliser toutes les semaines en respectant les trois jours ouvrés de carence.

Exemple :

Commande ou annulation des repas sur le site :

pour le lundi inscription avant **9h** le mercredi de la semaine précédente
pour le mardi inscription avant **9h** le jeudi de la semaine précédente
pour le jeudi inscription avant **9h** le lundi de la semaine en cours
pour le vendredi inscription avant **9h** le mardi de la semaine en cours

Le prix du repas pour l'année scolaire 2022-2023 est de 3.50€. **Une augmentation est prévue en janvier 2023**

Les repas commandés seront facturés.

En cas d'absence : les repas doivent être annulés **via le site internet de la Mairie**. Cette opération doit être réalisée **3 jours minimum avant le jour d'absence** afin d'éviter une facturation du repas non consommé.

Vous avez la possibilité de venir chercher les repas payés et non consommés entre 12h et 13h30 auprès du personnel de restauration . (Prévoir des contenants)

Remarque : Si un enfant se présente à la cantine sans être inscrit ou s'il n'a pas été inscrit dans les délais impartis, il pourra manger, **une pénalité de 1.50€ par repas sera appliquée.**

Une cantine scolaire est également en service à AUSSEVIELLE.



TRANSPORT SCOLAIRE :

Un bus scolaire assure, chaque jour d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi), le transport des enfants entre les deux communes Siros et d'ussevielle aux horaires suivants :

Matin :

Départ d'ussevielle à 8H30	Arrivée à Siros à 8H40
Départ de Siros à 8H40	Arrivée à ussevielle à 8H50

Soir :

Départ de Siros à 16H15	Arrivée à ussevielle à 16H25
Départ d'ussevielle à 16H25	Arrivée à Siros à 16H35

• **La Commune de Siros est en charge de la gestion de ce transport pour le compte du RPI. Les inscriptions doivent, **obligatoirement**, comme pour la cantine, être enregistrées sur le site internet de la Mairie : www.siros.fr pour les enfants scolarisés à Siros, à ussevielle pour les autres.**

Le bus du RPI sera gratuit, sauf pour les enfants de moins de 3 ans.

S'agissant de ces enfants de moins de trois ans, la règle retenue par le Syndicat Mixte des Transports Urbains est la suivante :

- Les enfants de maternelle faisant l'objet d'une scolarisation anticipée ne sont actuellement pas autorisés à emprunter le transport scolaire,
- En revanche, les enfants qui sont nés entre la date de la rentrée scolaire et le 31 décembre, qui n'auront donc pas 3 ans à la rentrée mais ne sont pas en scolarisation anticipée, peuvent utiliser le transport scolaire (=> concerne cette année tous les enfants nés entre le 2 septembre et le 31 décembre 2019).

Un agent communal accompagne systématiquement les enfants dans le bus.



GARDERIE :

Siros : à 7H30 : tous les matins du lundi au vendredi : coût **0,75€ par enfant.**

De 16H15 à 16H45 tous les jours : la garderie est gratuite

A partir de 16H45 : du lundi au vendredi il vous sera facturé **1,00€ par enfant.**

La garderie se termine à 18H30.

Remarque : Si l'enfant est toujours présent à la garderie après l'horaire, un mail d'**avertissement** sera envoyé aux parents et au **3ème avertissement une pénalité de 5,00€** sera appliquée à la facturation.

La garderie **des enfants de maternelle** est assurée tous les matins à Siros. Le soir à Aussevielle.

Pas d'inscription préalable pour la garderie de Siros, les enfants seront "pointés" à leur arrivée.

FACTURATION CANTINE GARDERIE :

Le paiement est réalisé par prélèvement automatique. Pour ce mode de règlement remettre un **Relevé d'Identité Bancaire** à la secrétaire de Mairie de Siros qui vous fera signer l'autorisation de prélèvement.

Vous pouvez régler par chèque ou numéraire auprès du Trésorier Municipal à la Trésorerie de Lescar.



CENTRE DE LOISIRS RECRE'VASION :

1er rue Le clos de la rivière

64230 Poey de Lescar

Mail : Recrevasion@gmail.com

Site : <https://sites.google/site/recrevasion>

Les inscriptions, mercredis et vacances scolaires, sont à faire directement auprès du centre de loisirs.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Hélène ou Thomas par courriel ou téléphone les mercredis et vacances scolaires.